

**Teract  
(Anciennement 2MX Organic)**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice de vingt et un mois  
clos le 30 juin 2023

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de  
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux  
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice de vingt et un mois clos  
le 30 juin 2023**

**GRANT THORNTON**

*Membre français de Grant Thornton International*  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A.S. au capital de € 2 297 184  
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**

3, rue Emile Masson  
CS 21919  
44019 Nantes cedex 1  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Teract (Anciennement 2MX Organic)**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice de vingt et un mois clos le 30 juin 2023

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice de vingt et un mois clos le 30 juin 2023**

A l'Assemblée Générale de la société Teract,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice de vingt et un mois clos le 30 juin 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice de vingt et un mois clos le 30 juin 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice de vingt et un mois clos le 30 juin 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 610 849,07 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice de vingt et un mois clos le 30 juin 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 13 décembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
*Membre français de Grant Thornton International*

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Bouby

Willy Rocher



**Monsieur Willy Rocher**

Ernst & Young & Autres SAS  
1-2, Place des Saisons, Paris la Défense 1,  
92400 Courbevoie

**Monsieur Laurent Bouby**

Grant Thornton  
29, rue du Pont,  
92200 Neuilly sur Seine

**ATTESTATION**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-115-4° du Code de Commerce, Je soussigné, Guillaume Darrasse, Directeur général délégué de la Société TERACT, certifie que le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élève à 610 849,07€ (six cent dix mille huit cent quarante-neuf euros et sept centimes)

**Directeur Général Délégué**

Guillaume Darrasse

DocuSigned by:  
*Guillaume DARRASSE*  
5713A3AA94014A5...